

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BRANDO**

AR Préfecture

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le **20/12/2024**

Berger
Levrault

ID : 02B-212000434-20241219-2024191252-DE

**N° 2024/52
du 19.12.2024
domaine 3.6**

NOMBRE DES MEMBRES

AFFERENT	En exercice	ONT VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	19	12	10	02	00

CONVOCATION	AFFICHAGE
12.12.2024	12.12.2024

Objet : Avenant du bail de la carrière.

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2024

Présents : Biaggi, Carballo-Bujan, Esposito, Fantozzi, Lancelle, Launoy, Luciani, Pardini, Sanguinetti JL Sanguinetti P, Vuillamier,

Représentés : Marchioni

Absents : Cholet-Allegriani, Fustier, Giorgi, Martini, Mattei, Peretti, Sisco,

Secrétaire : Pardini

Le Maire rappelle qu'un contrat de fortage entre la Commune et la Société Construction du Cap a été signé en date du 15.09.2022.

Après avenants, le bail a été consenti et accepté moyennant une redevance annuelle fixée à soixante mille euros (60 000€).

En complément le bénéficiaire devait verser à titre de complément de loyer une somme égale à un pour cent (1%) de son chiffre d'affaires total.

Il est proposé d'autoriser la signature d'un nouvel avenant dont les conditions sont les suivantes :

- **Le bail est consenti moyennant une redevance annuelle fixée à quatre-vingt-dix mille euros (90 000€)**
- **Le bénéficiaire devra verser à titre de complément de loyer, une somme égale à un pour cent de son chiffre d'affaires relatif à la vente de matériaux de la carrière strictement supérieur à trois millions d'euros (3 000 000,00€)**

Entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil municipal :

ACCEPTE la proposition du Maire de modifier le contrat de fortage par avenant

AUTORISE le Maire à le signer, ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Patrick SANGUINETTI

